



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absent :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21H58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

RESSOURCES HUMAINES

DL.17.033 - Recrutement d'un vacataire

Marie-Claude BLIN expose :

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents non titulaires de droit public. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondants à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les collectivités peuvent recruter des « vacataires ». Ni fonctionnaire, ni agents non titulaires de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières.

La notion de vacataire répond à trois conditions :

- recrutement pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- recrutement discontinu dans le temps,
- rémunération à l'acte selon la nature de la tâche.

Le décret 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, prévoit l'obligation pour les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places de s'assurer du concours d'un médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie ou à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service.

Ce médecin intervient pour assurer les missions de médecin de structure en application de l'article R. 2324-39 du code de la santé publique.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de

quantifier à l'avance, il est rémunéré après service fait,

Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 13 mars 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de créer un emploi de vacataire pour assurer les missions de médecin de structure en application de l'article R. 2324-39 du code de la santé publique au sein de la Halte-garderie,
- de rémunérer ce vacataire à l'acte après service fait sur la base d'un forfait horaire brut de 50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 13 avril 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 2017.
et publication ou notification le : 25 avril 2017.



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-033

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-25T11-18-18.00 (MI205657866)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20170425-DL-17-033-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Recrutement d'un vacataire

Date de décision : 25/04/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel

Acte : DL.17.033-RH-recrutement d'un vacataire.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/04/17 à 11:18

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 25/04/17 à 11:18

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 25/04/17 à 11:23